

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 04 Juillet 2013

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an Deux Mil treize, le jeudi 04 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude BONNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 27 juin 2013

Présents : M. Jean-Claude BONNARD, Mme Monique RAGEYS, M Jean-Marc GOUTAGNY, M Pascal DUBOEUF, Didier REYMONDON, M Sébastien GUYOT, M Thomas GASSILLOUD, M Jean-Louis LHOPITAL, Mme Corinne IMBRATTA, M Bernard GOUTAGNY, Mme Annick POYARD, M Michel MORETTON.

Absents excusés : M Jacques DELORME, M Michel CÔTE.

Secrétaire de séance : M Jean-Louis LHOPITAL

Début de la séance à 20h00

### • Présentation de l'Autostop Participatif par le SIMOLY

M Jean VERNAY, élu de la commune de St Symphorien sur Coise et du SIMOLY, et Mme Marie-Pierre GUICHERD du SIMOLY sont venus présenter le concept d'autostop participatif déjà en place sur plusieurs communes des Monts du Lyonnais. Le SIMOLY est notamment chargé de mettre en place des systèmes de déplacements alternatifs (pédibus, covoiturage, vélos électriques...) sur le territoire.

Il s'agit d'un mode de transport alliant la liberté et la simplicité de l'autostop et la solidarité du covoiturage ; un complément idéal au transport public.

L'autostoppeur se rend à l'un des points identifiés et indique de façon lisible sa destination, ceci grâce au kit fourni (ardoise, brassard). Le conducteur, identifiable grâce à un macaron apposé sur son pare-brise, s'arrête sans gêner la circulation et conduit l'autostoppeur à l'endroit désiré. Une charte de bonne conduite est signée par les passagers et les conducteurs.

La commune de Pomeys est volontaire pour participer au développement de ce nouveau service. Des « points stop » seront prochainement installés et des kits seront disponibles en mairie.

Le compte rendu du conseil municipal du 30 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une décision concernant la signature d'une convention pour l'entretien des poteaux d'incendie. Une demande de subvention de l'association des familles de Pomeys/St Symphorien sur Coise sera également étudiée. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

### • DELIBERATION : SUBVENTIONS

Le conseil municipal, au vu des nouvelles demandes de subventions reçues, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- L'OGEC a réussi à contenir ses dépenses cette année. Un acompte de 18 000 € avait été versé en mars. Un complément de subvention de 20 855.91 € sera versé pour l'année scolaire 2012-2013, ce qui porte le montant total de la subvention à 38 855.91 €.

- L'association des familles de Pomeys/St Symphorien sur Coise demande une subvention et lance un appel aux pomeyères pour venir participer aux activités organisées par leur association. Une page de présentation leur sera prochainement consacrée sur le site de la commune.

20 855.91 €	OGEC
400 €	ASSOCIATION DES FAMILLES

## **• DELIBERATION : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA VISITE ANNUELLE DES POTEAUX D'INCENDIE**

• Le SDIS du Rhône demande le listing exhaustif et les débits des poteaux d'incendie alimentés par le réseau public d'eau potable implantés sur la commune. Cet état n'a jamais été réalisé. L'entretien des poteaux d'incendie est une nécessité réglementaire. Une convention doit être passée avec un prestataire qui peut être l'exploitant du réseau (Lyonnaise des eaux) pour plus de simplicité. Plusieurs contrats sont proposés :

- Visite simple des poteaux d'incendie (24.86 €/poteau) ;
- Visite avec contrôles hydrauliques des poteaux (51.87 €/poteau) ;
- Engagement sur 5 ans avec 4 visites annuelles + 1 visite avec contrôle hydraulique (30.26 €/poteau/an).

Nous avons 38 poteaux d'incendie à Pomeys.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure avec la Société Lyonnaise des Eaux le contrat de visite avec contrôle hydraulique, soit 51.87€ par poteau, soit  $38 \times 51.87 = 1\,971.06$  € HT et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

• **AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES** : Les agents communaux sont appelés à s'absenter lors d'événements familiaux particuliers (naissance, mariage, décès...). Aucune délibération n'encadre ces absences à ce jour. Le conseil municipal travaille à une liste d'autorisations spéciales d'absences qui doit être soumise au Centre de Gestion avant de pouvoir délibérer.

• Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIEMLY. Ce rapport est consultable au secrétariat.

• Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif du SPANC. Ce rapport est consultable au secrétariat.

• Conseil d'école du 14 juin : Sébastien GUYOT revient sur la séance du Conseil d'Ecole et évoque des problèmes de discipline à la cantine. Monsieur le Maire est surpris car les agents communaux en charge de l'encadrement de la cantine ne lui en ont pas fait part. Le règlement intérieur de la cantine signé en début d'année par les familles stipule bien que des sanctions pourront être prises envers les enfants qui ne le respectent pas avec notamment des mesures d'exclusion en cas de récidive après un premier avertissement. Des formations pour l'encadrement des enfants à la cantine vont être proposées aux agents.

L'installation d'un téléphone à la garderie avait été demandée pour pouvoir appeler les parents en cas d'urgence... Une demande sera faite à la directrice pour qu'Annie PUIER puisse utiliser le téléphone de l'école en cas de nécessité.

La véranda de l'école fera l'objet d'une petite réparation en attendant des travaux plus conséquents.

La réforme des rythmes scolaires devra être en place pour la rentrée 2014, aussi les élus vont commencer à travailler sur ce dossier dès le mois de septembre.

Fin de la séance 23h00

**Prochaine réunion du conseil municipal le Jeudi 08 Août à 20h30**